

RÉUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ LILLE 2

DOCTORAT

délivré en partenariat international avec L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES BELGIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse ;

Vu les textes autorisant L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES BELGIQUE à délivrer des diplômes de niveau Doctorat dans le cadre de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur ;

Vu les pièces justificatives produites par M. JULIEN BOULAY, né le 22 août 1987 à CHARTRES (28) en vue de son inscription au Doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu le 16 décembre 2015 une thèse portant sur le sujet suivant : **Etude du comportement d'agrégation des larves nécrophages de Diptères : de l'individuel au collectif.**

préparée au sein de l'école doctorale BIOLOGIE – SANTE, devant un jury présidé par THIERRY HANCE, Professeur et composé de DAMIEN CHARABIDZE, Maître de Conférences – HDR, JEAN-LOUIS DENEBOURG, Professeur, DENIS FOURNIER, Docteur – HDR, JACQUES GAUTRAIS, Chargé de Recherche – HDR, VALERY HEDOUIN, Professeur, NORBERT TELMON, Professeur, FRANCOIS VERHEGGEN, Docteur – HDR ;

Vu la délibération du jury ;

Le diplôme de DOCTORAT en EVOLUTION ET ECOLOGIE est délivré à M. JULIEN BOULAY

au titre de l'année universitaire 2015–2016
et confère le grade de docteur,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 23 mars 2016

Le titulaire



Le Président

N° LILLI 12022164

/2016201500035

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Luc JOHANN